

GESTION SONORE, QUELLE PREVENTION DANS LE SPECTACLE ?

Céline Gérard - Ergonome
Dr Laumond - Médecin du travail
Elisabeth monteiro - ASST
Caroline Leveque - ASST
Intervenant AGI-SON

Le 19 Novembre 2015
de 9h à 11h



Gestion sonore, quelle prévention dans le spectacle ?

- Le SIST-CMB
- Gestion sonore et santé
- Gestion sonore, les actions de prévention



4 missions :

- Conduire des actions de santé au travail visant à préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel ;
- Conseiller, notamment dans le cadre de leur action en milieu du travail, les employeurs, les travailleurs et leurs représentants des dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail, de prévenir ou de réduire la pénibilité au travail et de contribuer au maintien dans l'emploi, notamment des personnes âgées et des travailleurs en situation de handicap ;



Le SIST-CMB Missions

- Assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur sécurité et leur santé au travail et celle des tiers, de la pénibilité au travail et de leur âge ;
- Participer au suivi des expositions professionnelles et à la veille sanitaire et de conduire à la traçabilité des expositions professionnelles.

Les missions des services de santé au travail sont assurées par une équipe pluridisciplinaire.

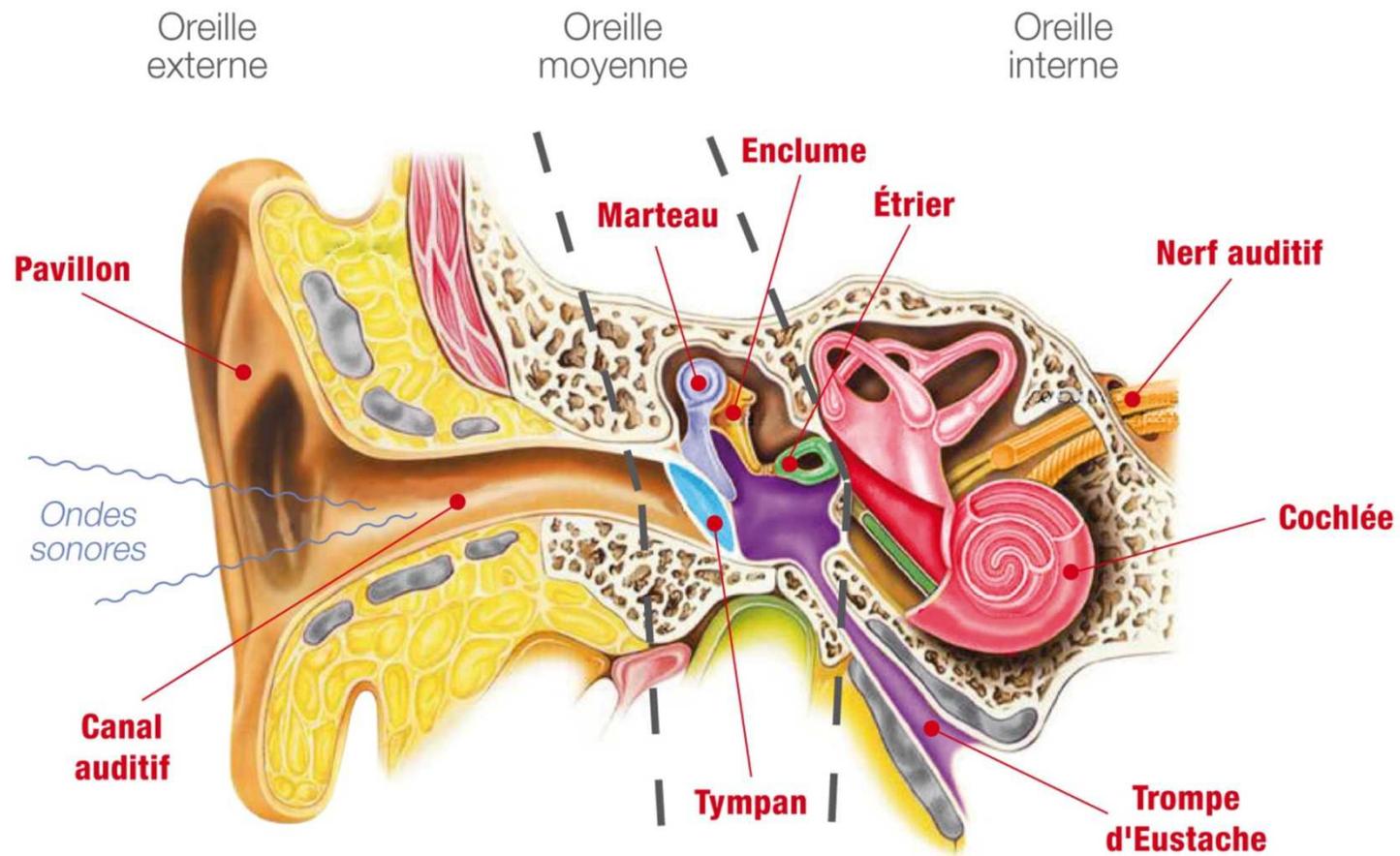


L'équipe pluridisciplinaire du CMB :

- médecins du travail
- secrétaires médicales
- 4 IPRP (intervenant en prévention des risques professionnels) + 2 AST (assistant santé travail) : ergonomes, métrologue, conseillers en prévention des risques professionnels
- 2 psychologues du travail
- 2 assistantes sociales
- Personnel assurant les examens complémentaires
- Equipe fonctions supports



Gestion sonore et santé L'oreille

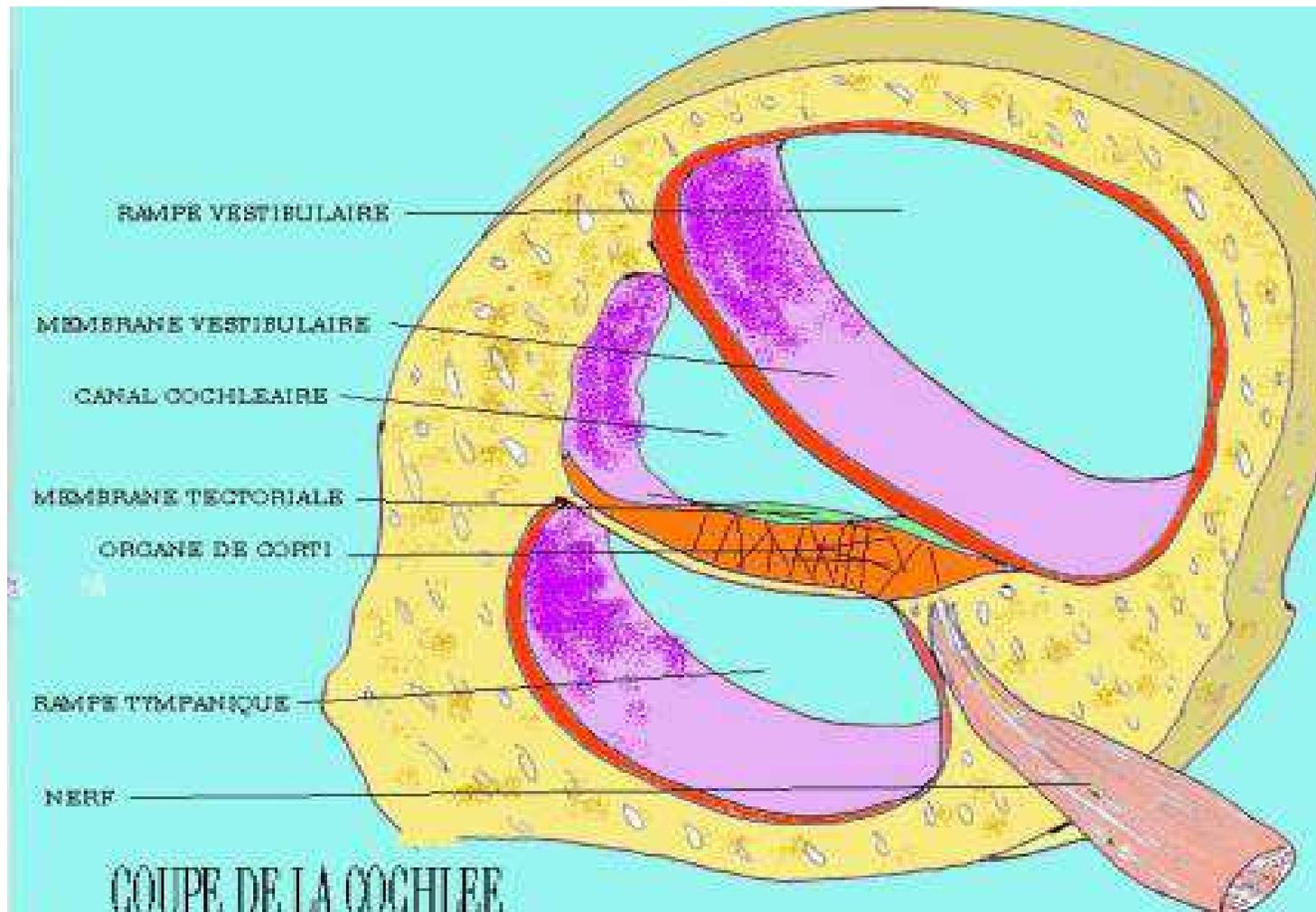


ReSound



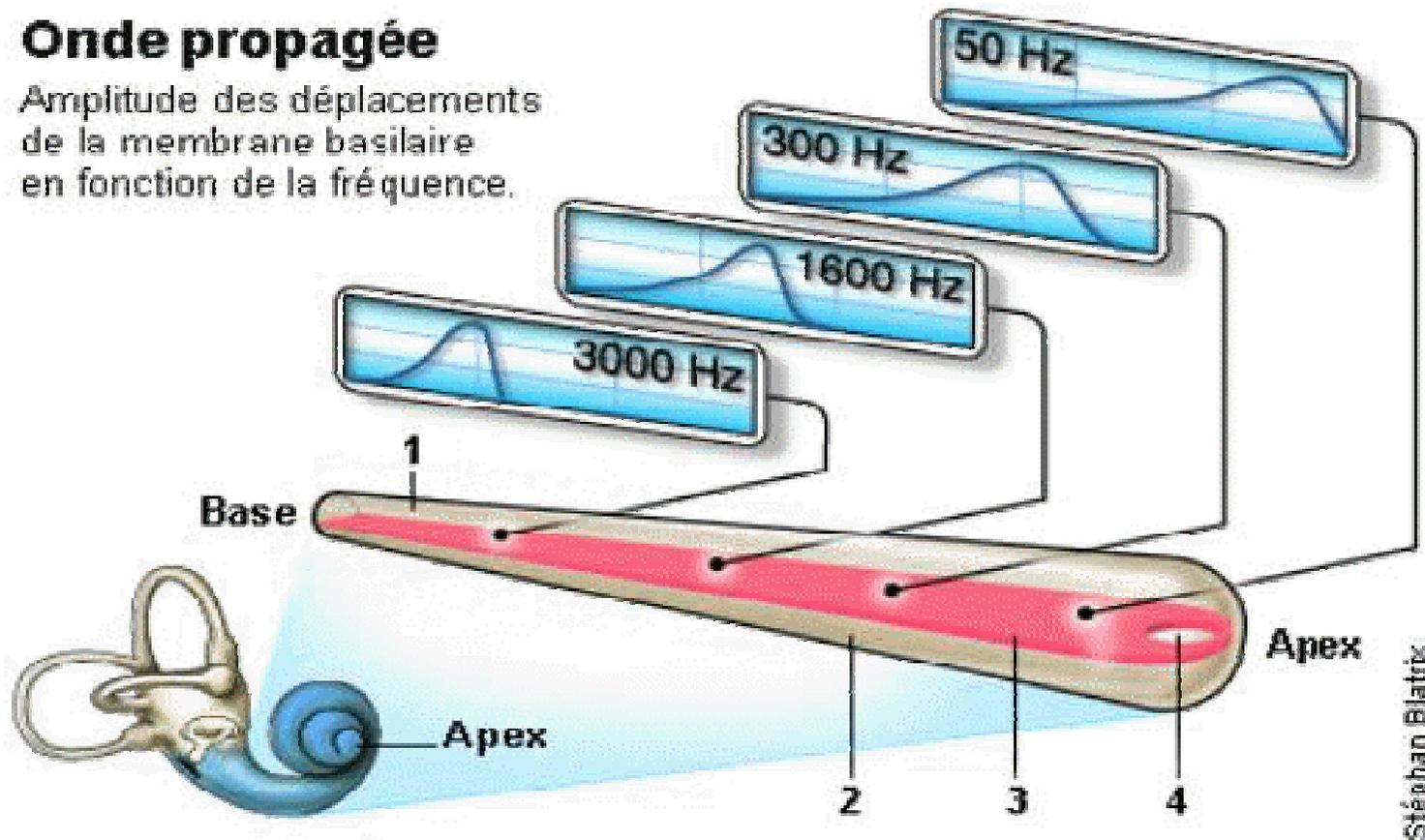
Gestion sonore et santé

L'oreille



Onde propagée

Amplitude des déplacements de la membrane basilaire en fonction de la fréquence.



Les effets du bruit sur l'audition et l'organisme :

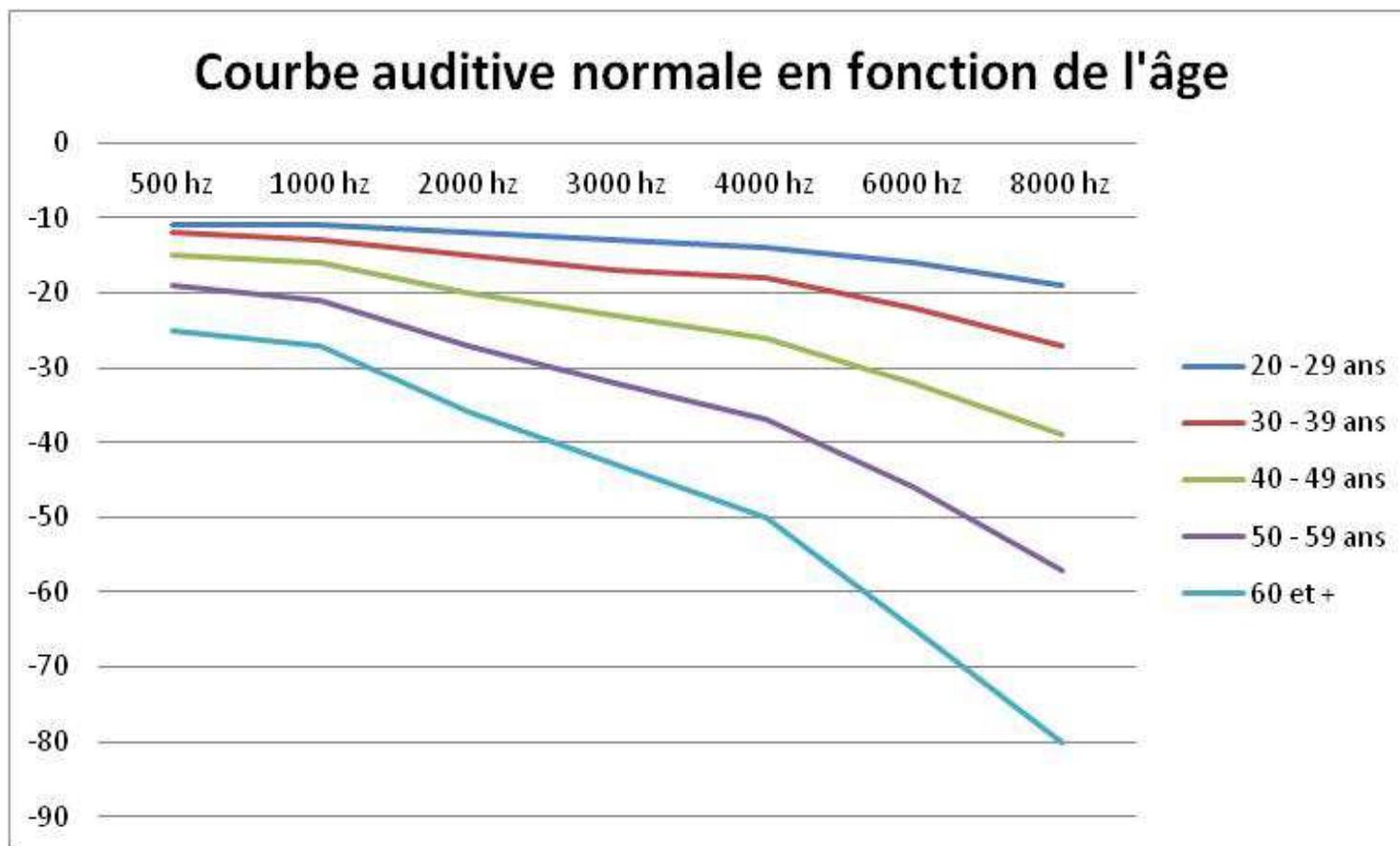
- **La fatigue auditive** : les effets sont réversibles après cessation de l'exposition.
- **La surdité** : les effets sont irréversibles même après la cessation de l'exposition.

- **D'autres types de troubles peuvent être engendrés par l'exposition au bruit :**
 - du sommeil (insomnies)
 - de la vigilance (diminution de l'attention et de la concentration)
 - du système cardio-vasculaire (élévation de la tension artérielle)de l'équilibre psychique (fatigue, nervosité, instabilité d'humeur, agressivité)

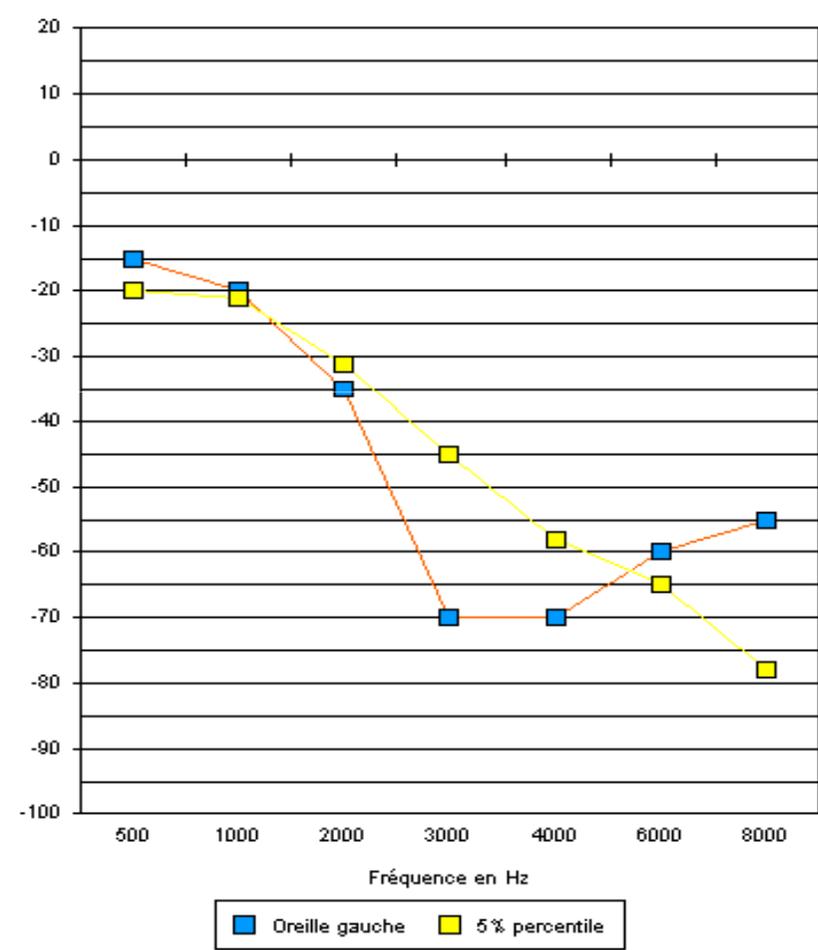
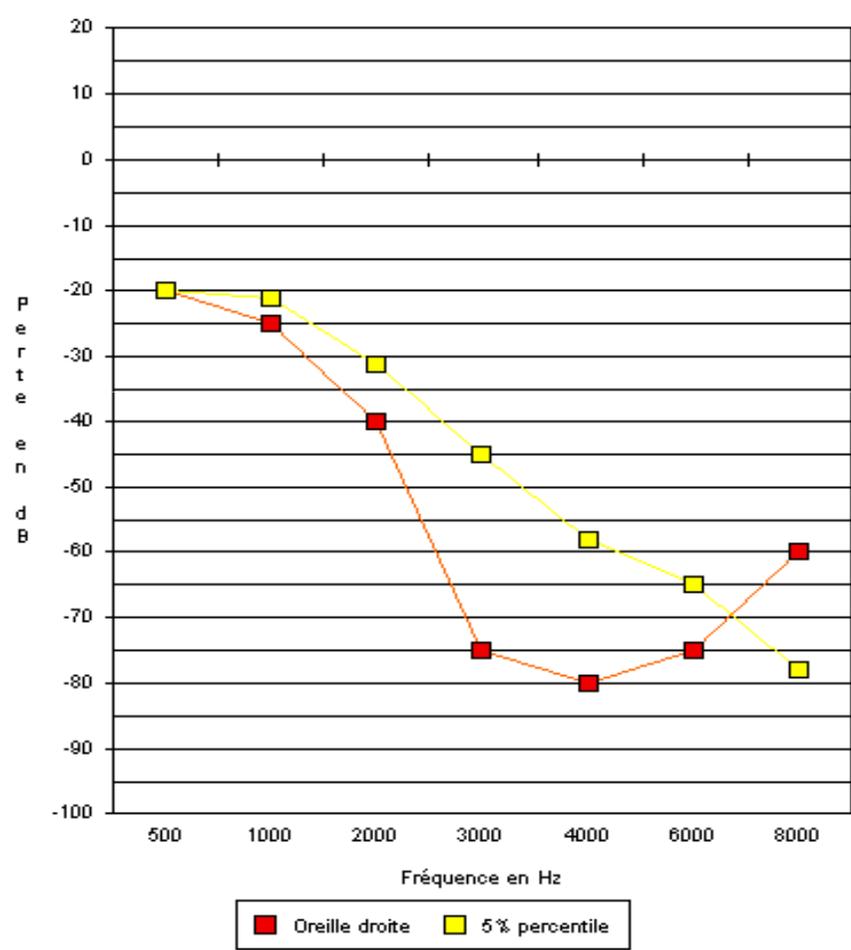


- Les troubles de l'audition
 - **FATIGUE AUDITIVE**
 - Manque de compréhension dans le bruit
 - **BAISSE AUDITIVE**
 - Presbyacousie précoce
 - Hyperacousie
 - Hypersensibilité au bruit
 - **ACOUPHENES**
 - Sifflements
 - Bourdonnements





Musicien de variété – 58 ans Batterie- accordéon



- Troubles de l'audition, impact sur l'activité de travail
 - Difficulté de communication entre les opérateurs
 - Difficulté de compréhension des informations ou des consignes
 - Difficulté de compréhension des signes d'alerte au cours de l'activité de travail
 - Risque d'accident physique sur le lieu de travail
 - Repli sur soi et perte du lien social
 - Difficulté de maintien en emploi ...



Gestion sonore, Les actions de prévention

- Temps d'exposition et niveau sonore recommandés

Niveau sonore de la phase bruyante en dB(A)	Durée d'exposition quotidienne maximale
80	8 h
83	4 h
86	2 h
89	1 h
92	30 min
95	15 min
98	7 min 30 s
101	3 min 45 s
104	1 min 52 s
107	56 s
110	28 s

VLE



Gestion sonore, Les actions de prévention

A titre individuel

- La visite médicale du travail comme outil de prévention et/ou de dépistage :
 - Audiométrie systématique
 - Réorientation en cas d'anomalie
 - L'avis d'aptitude peut être assorti de restrictions, d'aménagements ou de recommandations
 - Reconnaissance d'une surdité d'origine professionnelle
- Les bouchons d'oreille : bouchons moulés avec différents niveaux et différentes fréquences d'atténuation,...
- L'organisation du travail : limiter le temps d'exposition, limiter le niveau d'exposition au cours des répétitions.



Gestion sonore, Les actions de prévention

A titre collectif

- Gestion sonore en groupe :
 - prise en compte des différents corps de métier (technique lumière, technique plateau, ...)
 - des différents instruments du groupe,
 - utilisation de sourdines, ...

- Traitement acoustique des salles : fixe ou amovible

- Mise en place de système permettant de visualiser le niveau sonore d'exposition



- **Atteinte auditive et maladie professionnelle**

Tableau n° 42 :

ATTEINTE AUDITIVE PROVOQUEE PAR LES BRUITS
LESIONNELS

Maladie : Hypoacousie

Critères de reconnaissance en MP

- 1 an minimum d'exposition
- 1 an de délai de prise en charge après la fin de l'exposition
- 35 dB de déficit sur la meilleure oreille



Le temps d'exposition :

C'est la durée pendant laquelle un travailleur est soumis à un bruit.
Pour une journée de travail, la valeur d'exposition est de **8 heures**.

La Valeur Limite d'Exposition

La Valeur Limite d'Exposition (VLE) au bruit est la valeur d'exposition à ne pas dépasser pour qu'il y ait compatibilité avec la santé des travailleurs.

Elle est exprimée en dB(A) pour 8h de travail / jour.

L'article R. 232-8-3 du Code du Travail précise la valeur à partir de laquelle une action de protection doit être mise en place :

$$L_{EX,d} (\text{max}) = 80 \text{ dB(A)}$$

$$L_{pc} (\text{max}) = 130 \text{ dB}$$

[Retour](#)

